

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 09/07/2024

ID : 007-200039808-20240625-2024_06_011-DE

SLO

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 25 juin 2024

Convocation du 18 juin 2024

N° 2024_06_011

Objet : Petite Enfance - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens 2023 avec la crèche « Les Péquelous »

Le 25 juin 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Bessas salle de la mairie sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Maryse RABIER, Yves RIEU, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE.

Absents : Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, René UGHETTO

Pouvoirs : Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Louise LACOSTE à Monique MULARONI, Jacques MARRON à Yvon VENTALON, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU, Joëlle ROSSI à Maurice CHARBONNIER

Secrétaire de Séance : Claude AGERON

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 31

Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 36

Vote contre : pour : 36 abstention :

Guy Clément, Vice-Président en charge de la petite enfance expose aux conseillers que lors de la création de la cuisine centrale intercommunale, la Communauté de communes et l'association « Les Péquelous » ont souhaité que la fourniture des repas de la crèche soit assurée par cette dernière. Cette décision a entraîné en 2023 un surcoût pour « Les Péquelous ».

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du vice-président et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association de la crèche « Les Péquelous » jointe à la présente délibération, prévoyant une réévaluation de la subvention 2023 de 65 000€ à 75 500€ afin de tenir compte du surcoût des repas fournis par la cuisine centrale intercommunale.

Autorise le président à signer l'avenant

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire

Claude AGERON